du parde champêtre Albert Mieto qui se mit à la recherche du couple de ramoneurs et fut assez heureux pour le découvrir. A son arrivée, un troisième larron prit la clef des champs, mais les époux Delit furent ramenés au commissariat de police. Interrogés par M. Duthilleul, secrétaire du commissaire et le brigadier Thoton, les époux Delit nièrent les faits; cependant, l'enquête ne tarda pas à révéler que les « ramoneurs » avaient fait une cinquantaine de dupes.

Un procès-verbal a été dressé par M. Mathan, commissaire de police, et sera transmis au Parquet.

LE PAIEMENT DES SECOURS DE CHOMAGE ET AUX FAMILLES PRIVEES DE RESSOURCES aura lieu le vendredi 17, de 9 h. à 11 h. 30, à la salle des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau, et le même jour, de 14 à 17 h., à la salle des fêtes, rue Jean-Macé, pour le Centre.

Les réclamations relatives aux paiements ne seront reçues que le lendemain samedi 18, de 8 h. 30 à 9 h. 30, au bureau de placement, 16, rue des Lilas (quartier Pharos).

UN ACCIDENT A L'ENERGIE ELECTRIQUE. — Occupé à l'usine d'énergie électrique, avenue Hannart, pour l'entreprise Decaffiolle, de Lille, un ouvrier, M. Jean Théry, demeurant, 33, parc Longchamp, à Loos-les-Lille, a eu les pieds coincés dans un chêneau et est tombé lourdement. Dans sa chute, l'ouvrier s'est fait des plaies contuses multiples au genou et à la cuisse gauche, ainsi qu'au poignet. Le blessé a dû recevoir des soins de M. le docteur Delmatte qui lui a ordonné un repos d'une quinzaine de jours.

RETRAITES OUVRIERES. — Les tutulaires de la retraité ouvrière et paysanne peuvent, dès à présent, faire établir leur certificat de vie à la mairie, 5me guichet, en vue de percevoir leur trimestre le 1er février. Se munir du titre.

WATTRELOS

Aux « Amis du jardin et de la basse-cour familiale »

La réunion mensuelle s'est tenue dimanche, à 15 h., au café Deltour, sous la présidence de M. G. Imbrecht, président, entouré des membres de la commission et devant une assistance particulièrement nombreuse.

En ouvrant la réunion, le président présente à l'assistance ses vœux de nouvel an et adresse à MM. Ch. Dumortier et Vaillant, les condoléances de la société pour leur deuil récent.

Le président fait part de l'achat d'assortiments de semences et de pois et invite les sociétaires désireux de s'en procurer à se faire inscrire.

M. Imbrecht annonce ensuite que la société mettra sa quote-part dans l'envoi de colis aux sociétaires prisonniers. Il félicite les membres de la commission qui se sont dévouées pour la collecte.

Il donne ensuite des précisions sur la prime de 150 fr. accordée par le gouvernement aux jardins ouvriers nouvellement créés, et se met à la disposition des sociétaires pour tous renseignements à ce sujet.

Le président annonce que la cotisation pour l'année 1941 a été fixée à 5 fr.; elle sera perçue le mois prochain.

La situation financière à fin décembre est donnée par le trésorier. Le président fait remarquer la situation satisfaisante de la caisse et félicite M. Quique pour son dévouement et la bonne tenue de sa comptabilité.

M. Deemont fait ensuite une causerie sur la confection des châssis de couche et sur les premiers semis, et dit toute la nécessité actuelle de la culture sous châssis. Le professeur fait aussi un exposé sur les porte-graines et indique les moyens de réussite.

La prochaine réunion est fixée au 9 février.

HEM

UNE HONNETE FEMME. — Mme Jules Debère, demeurant rue Jules-Guesde, impasse Vandemeulebrouck, a trouvé sur le trottoir, non loin de son domicile, une somme d'argent qu'elle est allée, spontanément, déposer au commissariat de police.

Nos félicitations pour cet acte de probité.

TOUFFLERS

A la Société de secours mutuels Saint-Ghislain

Une réunion générale aura lieu le dimanche 19 janvier, à 15 h., chez M. Léon Dassonville «Au pigeon noir». La commission se réunira à 14 h. 30.

CONSULTATION DES NOURRISSONS jeudi 16, à 15 h., à l'école des filles, rue de l'Eglise.

ANNAPPES

Réunion du Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira le samedi 18, à 19 h. 30, pour délibérer sur diverses questions.

De son côté, le Bureau de bienfaisance se réunira le jeudi 16, à 19 heures 30.

UNE VENTE DE BEURRE aura lieu à la salle des fêtes, les mercredi 15, de 14 à 18 h.; jeudi 16, de 9 h. 30 à 12 h. et de 14 à 16 h. Il sera accordé 100 gr. de beurre par personne pour le prix de 3 fr. 80. Les tickets seront détachés par le vendeur. (Seules les cartes avec les tickets de 10 gr. attachés seront acceptées).

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les bénéficiaires de l'allocation militaire sont informés que le paiement aura lieu, dans une salle de la mairie, le jeudi 16, de 14 à 16 h. 30.

LEERS

Les funérailles de M. Désiré Duez

Lundi, à 9 h. 30, ont été célébrées en l'église de Leers, les funérailles de M. Désiré Duez, président de la société de secours mutuels Saint-Antoine-de-Padoue et trésorier de la Société des médaillés du travail.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt par M. l'abbé Devolder, curé. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Lucien Ruyschaert et Henri Carette, de la mutuelle Saint-Antoine-de-Padoue, et par MM. Jules Couque et Michel Bulteau, des médaillés du travail.

Une foule nombreuse participait à la cérémonie. Nous avons remarqué M. Emile Duez, maire, de nombreux conseillers municipaux et des délégations des sociétés de secours mutuels de la commune et des environs, ainsi qu'une importante délégation des médaillés du travail.

Avis aux personnes exerçant une profession ambulante

Les personnes exerçant une profession ambulante: marchands ambulants titulaires du récépissé prévu par l'article premier de la loi du 16 juillet 1912; forains titulaires du carnet prévu par l'article 2 de la dite loi, sont invitées à se présenter d'urgence à la mairie, munis de leur récépissé de déclaration délivré par la préfecture ou de leur carnet, en vue de leur déclaration rendue obligatoire par arrêté ministériel.

Un voleur passe...

M. Arthur Mahieu, boucher à Lys, rue de Leers, avait à effectuer une livraison de marchandises chez M. Gustave Keunebroeck, rue de Roubaix, 200 et, pour ce faire, il avait déposé sa bicyclette contre la façade de l'habitation. Quelques instants plus tard, celle-ci avait disparu avec le [illegible]

TOURCOING

L'ŒUVRE SOCIALE DES COMBATTANTS DE L'U.N.C. DU QUARTIER DE LA CROIX-ROUGE

En sept mois, onze mille repas gratuits ont été distribués

Le repas gratuit pour les femmes et les enfants des prisonniers de guerre du quartier de la Croix-Rouge.

Devant nous la réalité est changeante. A tous ceux qui, naguère, allaient répétant que les anciens combattants de l'U.N.C. avaient laissé leur idéal dans la tranchée et qu'ils n'étaient plus bons désormais qu'à jouer aux cartes ou aux boules, quel plus beau démenti pourrait-on opposer, que cette magnifique œuvre sociale, qu'avec de maigres ressources, comme celles dont peut disposer un groupement d'anciens combattants de quartier, ont mis sur pied, les anciens combattants de la Croix-Rouge ?

27 mai 1940

Tous ceux qui ont vécu dans notre ville les heures angoissantes des journées qui précédèrent l'occupation se rappellent le spectacle de désolation qui s'offrait à leurs yeux.

Les réfugiés belges et français affluant de toutes parts ; la ville privée d'eau, de gaz et d'électricité ; les boulangeries fermées ; les portes des maisons de commerce bouclées ; chacun cherchant à abandonner sa maison et à fuir.

Ce fut cette heure que choisit le groupe de l'U.N.C. des combattants de la Croix-Rouge pour mettre en pratique, sur une large échelle l'œuvre d'entr'aide que depuis longtemps déjà, il exerçait en faveur des pauvres et des déshérités de la vie.

Réunissant quelques bonnes volontés autour de lui, M. G. Delcourt, président du groupe, installait aussitôt un centre d'accueil dans les locaux du siège de son groupement.

L'estaminet « A la Belle Bourloire », 137, rue de la Croix-Rouge, dont les dépendances sont importantes, devenait le point de ralliement de tous ceux qui souffraient ou erraient à l'aventure, sans gîte, sans pain, sans soutien et sans nourriture.

Admirables de dévouement, les jeunes de l'U.N.C., que M. Delcourt avait réunis autour de lui, parcoururent les rues, emmenant vers leur centre d'accueil les mamans avec leurs enfants, se procurant partout de quoi alimenter et secourir ceux qui se trouvaient dans la plus complète indigence.

Un baptême sous la mitraille

Dans les jours voisins de la bataille des Flandres, les premières troupes allemandes s'avancèrent vers Tourcoing, débouchant de Menin et d'Halluin, que la population évacuait, une femme fut trouvée un soir, sur la rue, exténuée de fatigue, avec ses trois enfants, dont le plus jeune, qui venait de naître, n'avait pas encore six jours.

Quelle joie ce fut, pour les jeunes de l'U.N.C. d'accueillir cette maman avec ses enfants. Mais l'enfant n'était pas encore baptisé. La mère avait quitté, en toute hâte, la maternité d'Halluin, emportant son trésor dans ses bras, les deux autres s'attelant à sa robe.

Soudain, une pensée jaillit que, sans tarder, va réaliser M. Delcourt. Déjà, dans le lointain, la canonade

(Photo Archives.)

M. Delcourt, président du groupe de l'U.N.C. de la Croix-Rouge, fondateur de l'œuvre sociale des combattants

gronde ; le temps presse : il faut faire baptiser l'enfant. Informé, M. l'abbé Descamps, curé de la paroisse Saint-Joseph, vient administrer le sacrement dans le Centre d'accueil, au milieu de la foule de ces pauvres gens, que la présence du pasteur de la paroisse semble encourager davantage.

La tenancière de l'estaminet, Mme Lefebvre, qui s'était mise au service de M. Delcourt, en qualité de cantinière, et M. Without, vice-président des anciens combattants, furent les marraine et parrain de l'enfant. Soudain, au milieu de la cérémonie, des coups plus forts retentissent : des éclats d'obus tombent autour de la maison et sur le toit même du centre d'accueil. Tous ces pauvres gens ont peur : l'affolement va devenir général. Mais M. l'abbé Descamps ramène le calme, et, traçant de sa main le signe divin sur les murs, il assure les mamans et les enfants que ce geste les protégera. Quelques obus encore éclatent aux alentours, particulièrement au quartier du Moulin-Fagot et du Chêne-Houpline, où des maisons sont atteintes, puis plus rien.

Le bombardement a cessé et le calme est revenu sur tous les visages.

Les soupes populaires

Peu à peu, en atteignant les derniers jours de juin et déjà ceux qui avaient fui rentraient dans leur foyer. Les réfugiés accueillis au centre des anciens combattants retournèrent aussi chez eux. Mais la tâche n'était pas terminée.

Il fallait maintenant songer à secourir les femmes et les enfants des prisonniers, comme on avait secouru celles des mobilisés.

Comptant sur l'inlassable dévouement de ses jeunes gens, M. Delcourt inaugura les soupes populaires et les repas à emporter. Toutes les femmes de prisonniers, dans l'impossibilité matérielle de subvenir à leur entretien et à celui de leurs enfants, furent prises en charge par les combattants de la Croix-Rouge et, aujourd'hui encore, chaque jour, une quarantaine de personnes bénéficient gracieusement d'un menu, simple mais substantiel, préparé pour elles.

A toutes celles qui possèdent quelques ressources, on distribue de la soupe, pour le prix modique d'un franc ; de quoi satisfaire plusieurs personnes. Et, nous dit M. Delcourt, nous avons distribué, en ces quelques mois, 11.000 repas gratuits ; si les concours qui, jusqu'à présent ne me font pas défaut, sont maintenus, j'espère renforcer encore sous peu notre œuvre d'entr'aide sociale.

Noël et Nouvel-An furent fêtés par un menu renforcé ; de plus, chaque épouse de prisonnier reçut deux paquets de tabac et quelques douceurs pour garnir le colis qu'elle destinait à son mari ; les enfants reçurent des friandises et des vêtements chauds.

L'âme de ce mouvement

Au risque de ne pas tenir nos promesses, il nous faut rendre un hommage public à celui qui, durant ces journées tragiques, fut l'âme de ce mouvement d'entr'aide sociale et, maintenant encore, continue pour les enfants des prisonniers cette œuvre admirable de dévouement.

Nous voulons nommer M. G. Delcourt, président de la section de la Croix-Rouge des anciens combattants.

C'est à lui que revient tout le mérite de cette œuvre. Alors que rien ne le retenait à Tourcoing, il écrivait à son fils, mobilisé dans la ligne Maginot : « Surtout, ne dis pas à ta mère que je suis resté ici avec tous les malheureux ».

Tant de noblesse dans les sentiments, tant de foi et de générosité dans le dévouement, ne doivent pas rester sous le boisseau. Il est juste, comme nous le disions au début de cet article, que l'on reconnaisse enfin les mérites des anciens combattants, qui, une fois de plus, ont réalisé à leur façon, l'union sacrée devant le malheur.

Honneur à eux. Honneur aussi à ceux qui les ont compris et les ont aidé dans leur action sociale : les jardins ouvriers, pour les légumes qu'ils apportèrent à la confection de la soupe quotidienne ; à la Famille du soldat tourquennois, dont les ressources alimentaires la caisse des combattants de la Croix-Rouge; à la Fédération de l'U.N.C. et à tous ceux commerçants et particuliers, qui rivalisèrent de zèle et contribuent présentement encore, à soulager les misères d'autrui.

Enfin, honneur à celle qui fut la cheville ouvrière de toute cette œuvre, Mme Lefebvre, en mettant tout son dévouement à la disposition des organisateurs du Centre d'accueil.

L. C.

La distribution des revenus des dons et legs aux familles secourues par le Bureau de bienfaisance

La commission administrative du Bureau de bienfaisance
De gauche à droite : MM. Robaeys, Tarel, Ladesou, Jehlen, Coppin, Cailliau, Parsy. — Debout, dans le fond : M. Pierre Liard, directeur du Bureau de bienfaisance.

La distribution annuelle des revenus des dons et legs aux familles secourues vient lundi matin, au Bureau de bienfaisance, sous la présidence de M. Robrecht, entouré de MM. Cailliau, Ladesou, Jehlen, Parsy, Tarel, Delhaene, membres de la commission administrative ; Liard, secrétaire général, et Robaeys, receveur.

M. Coppin prononça une allocution dans laquelle, après avoir excusé M. Salembien, retenu à l'Hôtel de Ville, il exprima le vœu que les dons de la Caisse d'épargne, de la Banque de France, du Comité de la défense passive et de plusieurs familles tourquennoises, à l'occasion d'un événement heureux et les revenus des legs de la famille de M. Jules Desvenin, ancien vice-président du Bureau de bienfaisance, et de M. Dupont, apportant, sous la forme de modestes allocations, une aide matérielle et un r confort moral dans les familles pauvres éprouvées par la maladie.

M. Coppin exprima à l'endroit des généreux donateurs les remerciements de l'assistance et souhaita aux bénéficiaires de ce jour un avenir plus clément.

Le montant total des allocations, soit 17.000 fr., fut ensuite distribué en dons de 500, 300 et 200 fr. entre les cinquante-huit familles bénéficiaires.

MERCREDI 15 JANVIER :

Hôtel de Ville: de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
Caisse d'Epargne: de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h.
Bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h.
Bibliothèque communale: de 14 h. à 17 h. 30.
Bibliothèque populaire: de 9 h. à 11 h. 30.
Consulat belge: de 8 h. à 13 h.
Famille du soldat tourquennois: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.
Secours national: de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 16 h.

Plus de décès que de naissances

Dans l'état-civil qui nous a été remis à la mairie de Tourcoing, pour l'espace de trois jours, nous avons compté treize décès et pas une seule naissance. Dans une ville aussi importante que la nôtre, un fait semblable devrait attirer l'attention de tous ceux qu'intéressent les questions démographiques.

LES MÉLANGES MATADOR

de la SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE 5, rue des Anges, réalisent pour les consommateurs l'illusion du véritable Café. C'est certainement ce qui a été trouvé de mieux pour remplacer cette boisson si appréciée dans notre région. 20076d

L'activité de la chorale « La Voix des Combattants »

La chorale « La Voix des Combattants » a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de MM. Robert Lorthiois, président d'honneur ; Maurice Monvoisin, président et Jean Wibaut, directeur-chef.

Les rapports furent présentés par M. Lucien Castel, secrétaire, qui souligna surtout l'activité de la société durant l'année écoulée. Sous l'impulsion de MM. Lorthiois et Monvoisin, les choristes manifestèrent une bonne volonté remarquable, ce qui permit d'assurer des répétitions régulières, chaque dimanche à 11 h. Aussi les exécutions obtinrent-elles le succès d'antan, malgré l'absence de vingt-sept choristes, rappelés sous les drapeaux.

M. Paul Dupont, trésorier, insista sur la situation financière brillante de la chorale, dont il souligna toute la sollicitude à l'endroit des membres sociétaires mobilisés et de leurs fils.

Les grandes dates de l'année furent marquées par un envoi massif de mandats aux absents qui, tous exprimèrent leur reconnaissance à l'égard de M. Lorthiois, auteur de ce beau geste de solidarité.

M. Wibaut dit toute sa joie de voir autour de lui de nouvelles recrues remplacer les sociétaires prisonniers ; il donna des conseils et des directives pour que la chorale maintienne son excellente renommée, afin qu'à leur retour les absents retrouvent leur cher groupement dans toute sa force.

M. Maurice Monvoisin remercia tout d'abord le président d'honneur pour l'intérêt qu'il porte à la chorale des anciens combattants. Il exprima la reconnaissance de la société envers M. Lorthiois dont le dévouement complet n'a d'égal que la modestie, et envers M. Wibaut, dont on apprécie tant les brillantes qualités de chef ; il invita les choristes à persévérer dans la voie qu'ils se sont tracée les assurant qu'au milieu de nombreuses difficultés, ils ont la certitude de rencontrer de nombreux sujets de joie et de consolation.

Pour terminer la réunion, M. Lorthiois assura les membres de la chorale de son entière sollicitude et de son attachement. Il annonça qu'un colis serait prochainement envoyé à chacun des sociétaires prisonniers et il invita ses auditeurs à s'unir plus que jamais autour de leur chef, le maréchal Pétain, afin de sauvegarder l'avenir du pays.

M. Wibaut donne rendez-vous à tous pour l'exécution de dimanche prochain.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant :

SECTEUR N° 8, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Le vendredi 17 janvier pour : contour Abattoir, rues Alex.-Dumas, Brunpain, Calvaire (60 à 74), Champs, Abattoir, Besançon, Buenos-Ayres, Canada, Chartres.

Le samedi 18 janvier pour : rues d'Alexandrie, Coin de Terre, Courses, Desaix, Général-Laharpe, de Brest, Cosmines, Dahomey, Fin-de-la-Guerre, Bruxelles.

Le lundi 20 janvier pour : rues de Flandres, Général Souham, Bouchard (1 à 41 et 2 à 42), Général Douay, Hippodrome, Denis-Papin, Jourdan.

Le mardi 21 janvier pour : rues Jean-Jaurès, Lodi, Marceau, de la Latte, Madagascar (1 à 31 et 2 à 50).

Le mercredi 22 janvier pour : rues Maréchal-Brune, Menin (100 à la fin et 113 à la fin), Moulin, Ostende, Repos, Maréchal-Ney, Monge, Montesquieu, Orions, Raspail, contour Sainte-Anne.

Le jeudi 23 janvier pour : rues Nationale (107 à la fin et 114 à la fin), Venise, de Roncq, de Tunis, Saint-Roch.

SECTEUR N° 5, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Le jeudi 16 janvier pour : rues Ach.-Testelin (131 à la fin et 136 à la fin), place A.-Thomas, rues de Bordeaux, d'Angers, Ampère, Bourgogne.

Le vendredi 17 janvier pour : rues de Beauvais, Cam.-Desmoulins, Frontière, Quest.-Saulnier, Jemmapes, Lamartine (201 à 241 et 256 à 283), Brésil, Montgolfier, Général-Drouot (206 à la fin et 215 à la fin), Hainaut, Jules-Simon.

Le samedi 18 janvier pour : rues de Lens, Marlière, Mirabeau, Planche, Roubaix (pairs), Trois-Ponts (208 à la fin), Linné, Metz, Mouscron, Pyrénées, Soissons, Ypres.

Le prix du charbon est fixé à 30,60 les 100 kilos.

Bureau de bienfaisance

SECOURS AUX FAMILLES NECESSITEUSES

Le paiement des secours pour la période du 13 au 19 janvier auront lieu dans les dépôts du bureau de bienfaisance, aux jours et heures ci-après :

MERCREDI 15. — Blanc-Seau, château Scott - square Leman (cartes vertes), de 14 h. à 15 h. : 23.751 à 24.800 ; de 15 h. à 16 h. : 23.801 à 23.110.

JEUDI 16. — Mairie-annexe (cartes mauves), de 9 h. à 10 h. : 4.810 à 5.600; de 10 h. à 11 h. : 5.601 à 7.900 ; de 11 h. à 11 h. 30 : 7.901 et au-dessus. Ecole de garçons, rue Neuve (cartes oranges), de 14 h. à 15 h. : 16.000 à 17.000 ; de 15 h. à 16 h. : 17.000 à 18.000 ; de 16 h. à 17 h. : 18.000 à 18.800.

VENDREDI 17. — Mairie-annexe (cartes oranges), de 9 h. à 9 h. 30 : 19.401 à 20.200 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30 : 20.201 à 20.850 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30 : 20.951 et au-dessus. - (Cartes roses), de 14 h. à 15 h. : 12.300 à 13.700 ; de 15 h. à 16 h. : 13.701 à 14.500 ; de 16 h. à 17 h. : 14.501 à 14.800. — Ecole de garçons, rue de la Potente, de 14 h. à 15 h. : 9.501 à 10.500 ; de 15 h. à 16 h. : 10.501 à 11.100 ; de 16 h. à 17 h. : 11.101 à 11.600.

Il est rappelé que tout cumul de secours est interdit. Quiconque percevra en même temps l'allocation militaire, ou le chômage et les secours aux habitants privés de ressources, se verra impitoyablement rayé de ces divers services.

Toute personne ayant dissimulé ses ressources (appointements, salaires, pensions, délégation de solde, etc...) sera rayée du service des secours, contrainte au remboursement et poursuivie.

Les bénéficiaires de secours doivent se présenter eux-mêmes le jour de paiement et aux heures indiquées.

COMITE ARTISANAL. — Le comité d'action artisanale de Tourcoing et ses cantons organise une permanence pour le mercredi 15, de 14 à 18 h., à l'annexe provisoire de l'Institut Colbert, 59, rue du Haze, pour tous renseignements concernant l'artisanat, la fiscalité, la législation, le contentieux, etc.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Le paiement des primes de l'allaitement maternel pour le mois de décembre aura lieu au siège, Bureau de bienfaisance, le mercredi 15 courant, à 14 h. 30.

Se munir de la carte verte délivrée par la Sauvegarde des nourrissons et de la carte d'identité.

HARMONIE DE LA CROIX-ROUGE. — Les sociétaires sont priés de se présenter jeudi 16, au siège, à 18 h. 30. Les familles des prisonniers sont informées qu'un nouveau versement sera fait et sont invitées à fournir les changements d'adresse. Les élèves sont aussi invités à la réunion de jeudi, à l'issue de laquelle la commission prendra de nouvelles inscriptions d'élèves

MOUVAUX

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS aura lieu à l'Hospice, le jeudi 15, de 15 h. à 17 h., par le docteur Ducoulombier.

SOCIETE DE GYMNASTIQUE « LA JEANNE D'ARC ». — Les répétitions reprendront pour les adultes le mardi 14, à 19 h., au local, rue de Lille. Entrée par le Cercle, rue Négrier. Pour les pupilles, elles reprendront à partir du mercredi 15, à 19 h., même local.

LE PAIEMENT DES SECOURS AUX HABITANTS PRIVES DE RESSOURCES, NON INSCRITS AU BUREAU DE CHOMAGE (cartes jaunes), pour la période du 6 au 19 janvier, aura lieu à la mairie, le jeudi 16, de 14 h. à 17 h. pour tous les numéros.

Les personnes qui ne se présenteront pas à la date fixée ne seront payées qu'à la quinzaine suivante.

Tout changement survenu dans la situation de famille des bénéficiaires, notamment la reprise d'un emploi, doit être immédiatement signalé à la mairie, Bureau des secours (1er étage).

LE PAIEMENT DES SECOURS MENSUELS aura lieu le mercredi 15 janvier, de 9 h. à 11 h., à la recette municipale, pour l'assistance aux femmes en couche, prime à la natalité, allaitement maternel, Pour l'assistance aux vieillards, mêmes jour et lieu, à 14 h. (Se munir de la carte de paiement).

MARCQ-EN-BARŒUL

La vente des pommes de terre

Conformément à la réglementation relative à la vente et au ravitaillement des pommes de terre, les épiciers et marchands de légumes sont informés que leurs clients, remplissant les conditions contenues dans l'arrêté préfectoral, devront être inscrits chez eux contre remise de l'attestation signée par le client, attestation qu'ils garderont. Les épiciers devront établir une liste de leurs clients qu'ils remettront à leur négociant destinataire exerçant le commerce de pommes de terre depuis 1938 et inscrit au groupement interprofessionnel interdépartemental des négociants en pommes de terre.

D'autre part, les habitants qui n'ont aucun stock de pommes de terre (c'est-à-dire moins de 5 kilos par personne) peuvent retirer à partir du jeudi 16 janvier, dans leur secteur respectif, des attestations qu'ils rempliront et présenteront au secteur pour obtenir les feuilles de tickets de pommes de terre. Ils devront ensuite se faire inscrire chez leur épicier ou marchand de légumes à qui ils remettront leurs attestations pour pouvoir, dès que possible, obtenir leurs rations de pommes de terre.

Le ravitaillement en charbon

Le groupement charbonnier nous prie d'informer la population que l'inscription de la cinquième commande de charbon commencera le 15 janvier, dans l'ordre suivant :

SECTEUR N° 1 (Bourg), à l'hôtel de ville. — Le mercredi 15 janvier, de 9 à 12 h. : rues Alliés, Beuvreuque, Bondues, A.-Coisne, Chrysanthèmes, Chuffart, carrières Desquiens et Dal, chemin de l'Ecluse, Faidherbe, Fouquet-Lelong ; de 14 à 17 h. : chemin de Gheales, Glycines, Grand'place, chemin de halage (du château rouge à la Becque des Hautes Loges), hospice Isly, J.-B.-Ducroquet (Peupliers), Lamaro.

Le jeudi 16 janvier, de 9 à 12 h. : Lilas, Lille, Menin, Meuniers, Orchies; de 14 à 17 h. : Pierre-Becquet, chemin Polvré, Purgatoire, Quai, Du Quesne, Rianderie.

Le vendredi 17 janvier, de 9 à 12 h. : rue de Tourcoing ;de 14 à 17 h. : pavé stratégique, Raymond-Derain, Vieux four.

Les intéressés sont priés de se munir des cartes de charbon départementale et de ravitaillement, ainsi que de la carte de charbon modèle A.

Il sera attribué la valeur des coupons nos 4 et 5, soit : cartes blanches: 150 k. ; cartes jaunes: 300 k. ; cartes rouges : 250 k. ; cartes vertes : 300 k., au prix de 39 fr. 60 les 100 kilos.

Les commandes pour les titulaires de carte d'approvisionnement (7me collectivité) seront prises aux mêmes jours et heures.

LOGEMENT ET CANTONNEMENT DES TROUPES. — Les habitants qui ont eu à loger ou à cantonner de la troupe allemande (officiers, sous-officiers et soldats) doivent en faire la déclaration à la mairie (bureau des réquisitions), du 1er au 5 de chaque mois pour le mois écoulé. Exceptionnellement, les déclarations pour novembre et décembre seront encore reçues le mercredi 14. Passé cette date, les demandes d'indemnité ne seront plus prises en considération.

PAIEMENT DE SECOURS. — Le paiement des secours aux habitants privés de ressources et chômeurs aura lieu dans les quatre secteurs : Bourg, Pont, Plouich et Rouges-Barres le jeudi 16 janvier, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

AUDIENCES DU JUGE DE PAIX. — La prochaine audience foraine du juge de paix aura lieu à l'Hôtel de ville, vendredi 17 janvier, à partir de 14 h.

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES se fera à l'Hôtel de ville, jeudi après-midi, dans l'ordre habituel.

VOL D'UN VELO. — Une plainte a été déposée au commissariat de police par M. Paul Vanpraet, demeurant rue de Manin, 133, à Marquette, pour vol de sa bicyclette commis samedi vers 20 h., à la porte de son domicile. Une enquête est ouverte.

HALLUIN

PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement de la première quinzaine de janvier aura lieu à la perception, 41, rue du Midi, aux jours et heures ci-après:

Le jeudi 16 janvier, de 9 h. à 8 h. 45 pour les numéros 1 à 150; de 10 h. à 10 h. 45, numéros 151 à 300; de 11 h. à 11 h. 45, numéros 301 à 450; de 14 h. à 14 h. 45, numéros 451 à 600; de 15 h. à 15 h. 45, numéros 601 à 750.

Le vendredi 17 janvier: de 9 heures à 9 h. 45, numéros 751 à 900; 10 h. à 10 h. 45, numéros 901 à 1.050;de 11 h. à 11 h. 45, numéros 1.051 à 1.200.

Le samedi 18 janvier: à 9 h., numéros 1.051 à la fin.

Pour les allocataires résidant en Belgique, le paiement aura lieu le vendredi 17 janvier, à 14 h., au même local.

NÉCROLOGIE

CONVOIS FUNÈBRES

Dame Marguerite DESCAMPS, en religion Sœur Jean-Marie, de l'Ordre des Dominicaines des Saints-Anges, à Lille ;
Monsieur et Madame Jules DESCAMPS-POULAIN ;
Monsieur et Madame Henri DESCAMPS-VERRIEST,
ses enfants ;
Messieurs Jean et André DESCAMPS ;
Messieurs Jacques, Michel et Gérard DESCAMPS ;
Mademoiselle Jeanne-Marie DESCAMPS, *ses petits-enfants ;*
Et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jules-Joseph DESCAMPS
veuf de Dame Marie SAELENS

pieusement décédé à Roubaix, le 12 janvier 1941, dans sa 76e année, administré des Sacrements.

Ils vous prient d'assister au Convoi et Service solennels qui auront lieu le jeudi 16 janvier, à 9 h. 30, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix.

Assemblée à la maison mortuaire, 48, rue Victor-Hugo, Roubaix, à 9 heures 15.

La famille recevra les condoléances à l'issue de la cérémonie religieuse.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Pompes Funèbres BEGHIN, Place, REM. 80.097

Madame Louis VANHOUTTE-LEGROUX, *son épouse ;*
Mme Vve Désiré VANHOUTTE-VANDERSTEEGERE, *sa mère ;*
Monsieur Antoine RÉDIER et Madame RÉDIER-VANHOUTTE, (chevalier de la Légion d'honneur), *ses sœur et beau-frère ;*
Et toute la famille,
ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Louis-Pierre VANHOUTTE
Industriel

décédé à Roubaix, le 14 janvier 1941, dans sa 57e année, administré des Sacrements.

Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le vendredi 17 courant, à 9 heures 30, en l'église Saint-Rédempteur, sa paroisse.

Assemblée à la maison mortuaire, 1, rue Boucicaut, à 9 h. 10.

La famille recevra les condoléances à la sortie de l'église.

La Messe de Convoi sera célébrée le jeudi 16 janvier, à 8 heures; les Vigiles seront chantées le même jour à 17 heures.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Monsieur Léon LOBRY
époux
de Dame Noële DERVAUX

pieusement décédé à Tourcoing, le 12 janvier 1941, dans sa 80me année, lesquels auront lieu le mercredi 15 courant, à 9 h. 15, en l'église du Sacré-Cœur, sa paroisse.

Réunion à la maison mortuaire, 63, rue Victor-Hugo, à 9 heures.

L'inhumation provisoire aura lieu au cimetière du Pont-de-Neuville, en attendant le transfert dans le caveau de famille à Le Quesnoy.

De la part de : Mme Léon Lobry-Dervaux, son épouse; Mlle Michelle Lobry, sa fille; M. et Mme Demessine-Lobry ; M. et Mme Charles Dervaux-Derumaux; Mlle Madeleine Dervaux; MM. Charles et André Dervaux; M. Emile Fourez; des familles Demessine, Laurès et Barbier, ses beaux-frères, belle-sœur, neveux, nièces, oncle et tante et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire part.

M. et Mme Louis Dehaenne-Delhaye ;
M. et Mme Albert Dehaenne-Bouche ;
M. Armand Dehaenne ;
Mlle Renée Dehaenne, *ses cousins, cousines ;*
Et toute la famille,
ont la douleur de vous annoncer la mort de

Mme Pauline CASIER

pieusement décédée à Tourcoing, le 13 janvier, dans sa 76me année.

Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le jeudi 16 janvier, à neuf heures, en l'église Notre-Dame.

Assemblée à l'église à 8 h. 55.

Cet avis tient lieu de faire part.

E. Marte, r. Nationale 118. T. 729

On annonce la mort de

Monsieur Charles DEMEULEMEESTER
époux
de Dame Virginie BEAUJOT

pieusement décédé à Tourcoing, le 12 janvier 1941, dans sa 76me année. Ses funérailles auront lieu le mercredi 15 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame de Consolation. Assemblée 91, rue du Pont-de-Neuville, à 9 h. 55.

De la part de :
Mme Charles Demeulemeester-Beaujot, son épouse ;
M. et Mme Paul Demeulemeester-Berthe, ses enfants ;
M. Paul Demeulemeester, son petit-fils, et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire part.

F.F. Devacht, 86, rue de Gand, Tg N60.150-1d

Mlle Flore Delescluse, sa fille ;
Et toute la famille,
ont la douleur de vous annoncer la mort de

M. Adolphe DELESCLUSE
veuf de Dme Flore BECKMYL

pieusement décédé à Tourcoing, le 12 janvier 1941, dans sa 69me année. Ils vous prient d'assister aux Convoi et Service qui auront lieu le vendredi 17 janvier, à 9 h. 30, en l'église St-François (Mouvaux-les-France).

Assemblée à la maison mortuaire, 37, r. du Sergent-Bobillot Tourcoing, à 9 h. 15.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Mouvaux dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire part.

E. Marte, r. Nationale 118. T. 729

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service de

Madame Henri POTTIER
née Pharaïde SPELLEBIEN

décédée à Mouvaux, le 12 janvier 1941, dans sa 72me année, administrée des Sacrements.

Lesquels auront lieu le jeudi 16 courant, à 9 h. 30, en l'église du Sacré-Cœur.

Assemblée rue Verte, à 9 h. 15.

De la part de :
M. Henri Pottier-Spellebien ;
Et de toute la famille. 10.040d

Nous apprenons la mort de

Madame Charles MULLET

Chaisière de l'église St-Germain pieusement décédée le 12 janvier 1941, dans sa 69me année.

Les funérailles auront lieu en l'église Saint-Germain (Mouvaux) sa paroisse le jeudi 16 janvier, à 9 h. 30.

Assemblée à la maison mortuaire, 8, place de la Délivrance, à 9 h. 25. N10.080d

---

Vous êtes priés d'assister aux Convoi et Service solennels de

Mme Achille GRIMOPONT
née Augustine CARETTE

pieusement décédée à Hem, le 12 janvier 1941, dans sa 68me année, lesquels auront lieu le jeudi 16, à 9 h. 30, en l'église St-Joseph, sa paroisse (Trois-Baudets).

Assemblée à la maison mortuaire, 7, rue Carnot, à 9 h. 15.

De la part de :